

Les entreprises du Bâtiment prises en otage par le Conseil Régional ALPC.



Un coup de massue pour toute la filière rénovation énergétique.

Mars 2016



SOMMAIRE

➤ Communiqué de Presse du 30 Mars 2016	p. 3
➤ Témoignages d'entreprises du bâtiment	p. 4
➤ L'implication du conseil Régional dans l'efficacité énergétique des logements.....	p.5
➤ Les demandes de la CAPEB Poitou-Charentes	p. 6
➤ Lettre aux élus du Conseil Régional ALPC du 21 Mars 2016.....	p. 9
➤ Lettre aux entreprises du Bâtiment de Poitou-Charentes du 23 Mars 2016.....	p. 10
➤ La note de Conjoncture de la CAPEB	p. 11
➤ La CAPEB, l'organisation patronale représentative de l'artisanat du bâtiment.....	p. 12
➤ Revue de Presse	p. 14
➤ Contacts	p. 22

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 30 MARS 2016

Communiqué de Presse du 30 Mars 2016

Un coup de massue pour toute la filière rénovation énergétique de Poitou-Charentes.

Alors que l'activité de la rénovation énergétique commence à progresser, que les entreprises répondent aux demandes des ménages souhaitant réduire leur consommation énergétique, le Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes met un coup d'arrêt brutal à ces bonnes nouvelles.

La suspension des aides aux ménages sonne comme un coup d'arrêt pour la filière « Efficacité Energétique » dans l'Habitat en Poitou-Charentes. La CAPEB et les Artisans n'acceptent pas que les règles du jeu soient modifiées en « cours de partie », surtout dans le contexte instable que traverse la profession.

Les demandes de la CAPEB :

- **Payer les sommes dues**

Pour les entreprises ayant réalisé des travaux directement pour le compte de l'ex Conseil Régional Poitou-Charentes, certaines d'entre elles ne sont toujours pas payées de leurs prestations.

- **Délivrer une information claire et précise, sans délais.**

Depuis de nombreuses semaines et malgré les informations parues dans la presse, aucune information fiable n'est envoyée par le Conseil Régional aux ménages, aux entreprises.

- **Ne pas donner de coup d'arrêt brutal à la filière Rénovation Energétique**

La CAPEB demande à ce que les aides à la rénovation énergétique accordées tout au long de l'année 2015, en janvier 2016 et Février 2016 soient honorées.

De plus, la CAPEB, pour ne pas freiner la faible reprise économique, demande à ce que les demandes d'aides à la rénovation énergétique des logements des ménages Picto-charentais soient confirmées jusqu'au 30 Juin 2016.

- **Stabiliser et favoriser le financement des travaux pour soutenir les efforts de la profession**

La CAPEB juge essentiel de pérenniser et de stabiliser les dispositifs qui influent positivement sur la rénovation et la construction de logements. De même, il est nécessaire de simplifier et d'harmoniser l'ensemble des dispositifs d'aide au logement pour les rendre plus lisibles, tant pour les particuliers que pour les professionnels.

Si les demandes de la CAPEB n'étaient pas entendues, il faut s'attendre à des conséquences désastreuses pour une partie de l'économie locale que constitue les entreprises du bâtiment (baisse du Chiffre d'affaire des entreprises du bâtiment, remise en cause des efforts de structuration des entreprises du bâtiment, réduction du temps de travail et des effectifs,).

Pour toutes ces raisons, les entreprises du bâtiment de Poitou-Charentes, les ménages, toute une filière, ... n'ont pas à subir les conséquences liées à la gestion de l'ex Conseil Régional Poitou-Charentes, ni les problèmes de fusion des régions.

Nous ne pouvons pas accepter que nos entreprises, que nos trésoreries, et nos efforts soient balayés d'un revers de manche par le nouveau Président en charge de la Région d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Pour les Artisans du bâtiment, il est inadmissible d'être pris en otage sur l'autel des luttes fratricides issues de la fusion des régions.

TEMOIGNAGES D'ENTREPRISES DU BATIMENT

« Il est vrai que les finances de la nouvelle région ALPC sont à prendre en compte, qu'il n'est pas possible de dépenser de l'argent que l'on n'a pas sans augmenter les impôts sur les entreprises et les citoyens. Mais bon nombre de nos clients font des travaux car il y a des aides. Sans quoi ils ne peuvent pas tout financer eux même et reportent des opérations parfois nécessaires ».

« Le fait qu'il n'y ait aucune information fiable et position officielle à ce jour sur la poursuite ou l'arrêt des aides est presque pire que l'arrêt des aides. Aujourd'hui, nous sommes incapable de proposer une alternative de financement à nos prospects tant que cette question reste en suspend ! ».

« Le fait de rétablir ces aides est important. En revanche le fait d'accepter les dossiers qui sont en cours et qui représentent 4 mois d'activités est vital pour notre entreprise, nos salariés. »

« C'est trop brutal. Nous comprenons que la nouvelle région stoppe les aides, cependant il aurait fallu être prévenu à l'avance et que les demandes effectuées avant le 31 mars 2016 soient acceptées. »

« On ne peut pas mener les gens en bateau comme ça ! Les aides demandées en décembre sont restées sans réponses, ainsi que janvier et février alors que les formulaires étaient en ligne sur le site internet de Poitou-Charentes et celui d'ALPC. A partir du moment où c'est indiqué il faut assumer ! »

« Pour nos clients c'était un facteur déclencheur de décision, la possibilité d'anticiper et ne pas travailler dans l'urgence. Les gens avaient le temps de faire le bon choix, plutôt que de réagir suite à une panne. Si les aides venaient à disparaître il faudrait que je reconsidère toute ma politique de qualifications qui a aussi un coût important pour l'entreprise. »

La CAPEB a réalisé un sondage auprès d'un échantillon de 250 entreprises, il en ressort les principaux éléments suivants :

58 % des entreprises seront impactés par la suppression des aides du Conseil Régional.

Les conséquences seront, pour 71 % d'entre elles, une baisse significative de chiffre d'affaire et des problèmes supplémentaires de trésorerie pour 13 %.

Plus grave, 10 % des entreprises sondées annoncent des licenciements et 6 % une mise en activité partielle des salariés.

Concernant le non paiement des travaux réalisés pour le compte du Conseil Régional Poitou-Charentes, une trentaine d'entreprises sont toujours en attente de 350 000 €.

Mais elles sont aussi en attente d'information quant au versement de ces sommes pour 98 % d'entre elles.

L'IMPLICATION DU CONSEIL REGIONAL POITOU-CHARENTES DANS L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Depuis plusieurs années le Conseil Régional Poitou-Charentes a engagé plusieurs actions visant à lutter contre le réchauffement climatique, réduire les Gaz à Effet de Serre et limiter la précarité énergétique des ménages des 4 départements.

Plus particulièrement, le Conseil Régional accompagne les économies d'énergie via le Fonds Régional d'Excellence environnementale (FREE) par l'installation de système de **chauffage utilisant les énergies renouvelables** (chauffe eau solaire, chauffage bois, ...).

En 2015 et à l'échelle des 4 départements, 416 ménages ont été soutenus.

Lors des commissions permanentes d'Octobre et Novembre, la collectivité a décidé la poursuite de ces accompagnements tout au long de l'année 2016.

Second système visant à une meilleure maîtrise de l'énergie, la Région Poitou-Charentes accompagne les foyers souhaitant réaliser une **isolation de leurs toitures** (parois où les déperditions thermiques sont les plus importantes pour un logement)

En 2015 et à l'échelle des 4 départements, plus de 16 000 foyers ont été aidés pour ces travaux d'isolation.

Il convient de préciser que plus de 3 500 ménages « modestes » et « très modestes » ont bénéficié de ce soutien via l'abondement au programme national « Habiter Mieux » (revenus fiscal ne dépassant pas 21 000€ pour un couple).

Cette opération devrait permettre de valoriser 1,5 Milliards de kWh Cumac.

Un kWh correspond à l'énergie qui serait consommée en une heure par un appareil d'une puissance de 1000 watts. Le kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit (kWh d'énergie finale cumac) représente une quantité d'énergie qui aura été économisée grâce aux opérations d'économies d'énergie mises en place.

Lors des commissions permanentes d'Octobre et Novembre, la collectivité a décidé la poursuite de ces accompagnements tout au long de l'année 2016.

LES DEMANDES DE LA CAPEB Poitou-Charentes

Enveloppe des bâtiments, modes de construction, utilisation optimale des ressources naturelles, de matériaux respectueux de l'environnement, énergies renouvelables, gestion des déchets de chantier... les entreprises artisanales du bâtiment ont intégré le développement durable dans leur activité.

Les enjeux sont considérables. La performance énergétique des bâtiments est au cœur des préoccupations des artisans du bâtiment et constitue un vrai challenge. La mobilisation des professionnels sur ce sujet a commencé dès 2007.

Aujourd'hui, alors que l'activité de la rénovation énergétique commence à progresser, que les entreprises répondent aux demandes des ménages souhaitant réduire leur consommation énergétique, le Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes met un coup d'arrêt brutal à ces bonnes nouvelles.

La CAPEB dénonce le coup d'arrêt imposé à la filière de la « rénovation thermique » par le Conseil Régional, pris dans la tourmente financière.

Rencontré jeudi 17 mars le Président Alain ROUSSET explique les conséquences du blocage brutal des aides « efficacité énergétique » en direction des ménages par l'impossibilité de payer les dépenses engagées par l'ex conseil Régional Poitou-Charentes.

Cette suspension des aides sonne comme un coup d'arrêt pour la filière « Efficacité Energétique » dans l'Habitat en Poitou-Charentes.

Les demandes de la CAPEB :

1. Payer les sommes dues

Pour les entreprises ayant réalisé des travaux directement pour le compte de l'ex Conseil Régional Poitou-Charentes, certains d'entre elles ne sont toujours pas payés de leurs prestations.

Plusieurs millions d'euros sont en attente depuis de nombreux mois.

Les entreprises du Bâtiment de Poitou-Charentes « font la banque » pour la collectivité locale.

Le Président d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes nous assure d'un paiement des sommes dues avant la fin du mois de Mars.

Après un sondage vers les entreprises du bâtiment, une trentaine sont encore concernées par ces impayés ; avec des factures moyennes de 15 000 €.

2. Délivrer une information claire et précise, sans délais.

Depuis de nombreuses semaines et les informations parues dans la presse, aucune information fiable n'est envoyée par le Conseil Régional aux ménages, aux entreprises.

Seul le site internet et les collaborateurs délivrent un message flou qui traduit la gêne actuelle.

Qu'en est-il des aides directes aux ménages dont les accords ont été délivrés en Décembre et Janvier ?

Qu'en est-il des aides incluses dans le programme « Habiter Mieux » accordées au cours de l'année 2015 et dont les travaux devraient commencer mi 2016 ?

The screenshot shows a dark-themed website interface. At the top, there's a navigation bar with a dropdown menu labeled "Sélectionnez un profil". Below the header, the text reads:

**RÉGION
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES**

Une nouvelle collectivité est née le 1er janvier.

Les aides et mesures précédemment votées par l'Aquitaine, le Limousin ou le Poitou-Charentes sont en cours d'évaluation.

Les élus de la Région décideront, dès les prochaines semaines, des priorités de ce grand territoire, de la prolongation ou non des dispositifs actuels, et de la création de nouvelles modalités d'accompagnement des acteurs locaux et des habitants, pour préparer l'avenir et agir pour le quotidien de tous.

Merci.

Le site also features a sidebar with links like "Mes projets", "Mes aides", and "Dernières fiches mises à jour".

La CAPEB demande qu'une information claire et précise, soit diffusée aux concernés (ménages, entreprises) sans délais, afin de se préparer au plus vite aux conséquences découlant de cette annonce.

3. Ne pas donner de coup d'arrêt brutal à la filière Rénovation Energétique

Alors qu'en Octobre 2015, l'ex Conseil Régional, annonçait la poursuite des aides à la rénovation des logements (énergies renouvelables, chaudière bois, isolation des combles des habitations, micro crédit énergie verte, etc.), les ménages, les organismes de conseils, les entreprises faisaient toujours référence aux aides mobilisables.

Du jour au lendemain, sans aucune information préalable le Conseil Régional revient sur ses annonces, sans prendre en considération l'inertie incompréhensible du secteur du bâtiment.

Pour les ménages, lors de leur démarche de rénovation de leur logement, plusieurs mois peuvent s'écouler entre le calcul de l'investissement possible (des aides à l'habitat mobilisables) et la commande des travaux. Changer les dispositifs durant cette période induit inévitablement des troubles.

La CAPEB et les Artisans n'acceptent pas que les règles du jeu soient modifiées en « cours de partie », surtout dans le contexte instable que traverse la profession.

La CAPEB demande à ce que les aides à la rénovation énergétique accordées tout au long de l'année 2015, en janvier 2016 et Février 2016 soient honorées.

De plus, la CAPEB, pour ne pas freiner la faible reprise économique, demande à ce que les demandes d'aides à la rénovation énergétique des logements des ménages Picto-charentais soient confirmées jusqu'au 30 Juin 2016.

Passé ce délai, le Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes pourra engager la construction d'un autre dispositif d'incitation à la rénovation énergétique des logements avec le soutien de la CAPEB.

4. Stabiliser et favoriser le financement des travaux

La crise économique frappe les entreprises artisanales du bâtiment de plein fouet. Dans ce contexte particulièrement difficile, il est impératif de rechercher les moyens d'améliorer les conditions d'activité des entreprises.

La CAPEB juge essentiel de pérenniser et de stabiliser les dispositifs qui influent positivement sur la rénovation et la construction de logements.

Les crédits d'impôts CITE, l'éco prêt à taux zéro, les aides de l'ANAH, etc.... doivent être maintenus durablement car ils sont indispensables au déclenchement des travaux.

Pour encourager la réalisation de travaux d'économie d'énergie de moindre ampleur, la CAPEB a préconisé la création d'un prêt complémentaire à l'ECO PTZ. Elle se réjouit de l'entrée en vigueur, à partir du 1er juillet 2016, d'un Eco PTZ complémentaire permettant aux ménages ayant déjà eu recours à un Eco prêt sans pour autant avoir utilisé la totalité des 30 000 € mobilisables, de pouvoir bénéficier d'un prêt complémentaire pour financer de nouveaux travaux éligibles.

La CAPEB invite, aussi, les Pouvoirs publics et les collectivités à faire régulièrement des campagnes d'information pour informer les ménages de ces dispositifs et les inciter à faire réaliser des travaux par des entreprises titulaires d'un signe RGE.

De même, **il est nécessaire de simplifier et d'harmoniser l'ensemble des dispositifs d'aide au logement pour les rendre plus lisibles, tant pour les particuliers que pour les professionnels.**

5. Soutenir les efforts de la profession

Depuis 2007, les professionnels de la rénovation se sont engagés à répondre aux enjeux de la rénovation énergétique efficace des logements.

En passant par des parcours de formation, des investissements, de nouvelles organisations, des qualifications, les entreprises du bâtiment ont entamé une profonde mutation pour répondre aux enjeux de la transition énergétique mais aussi aux exigences des pouvoirs publics.

Ces efforts permettant une meilleure réponse aux demandes des particuliers et aux engagements du Gouvernement ne doivent pas être remis en cause par la suppression des dispositifs d'incitation à la rénovation.

Depuis plus de 8 ans, les entreprises ont consenti des efforts importants pour préserver s'adapter, être toujours plus performantes, tout en maintenant l'emploi. Dans ce contexte, nous ne pourrons accepter que certaines modifications déstabilisent tout notre secteur.

Si les demandes de la CAPEB n'étaient pas entendues, il faut s'attendre à des conséquences désastreuses pour une partie de l'économie locale que constitue les entreprises du bâtiment (baisse du Chiffre d'affaire des entreprises du bâtiment, remise en cause des efforts de structuration des entreprises du bâtiment, réduction du temps de travail et des effectifs,).

Pour toutes ces raisons, les entreprises du bâtiment de Poitou-Charentes, les ménages, toute une filière, ... n'ont pas à subir les conséquences liées de la gestion de l'ex Conseil Régional Poitou-Charentes, ni les problèmes de fusion des régions.

Nous ne pouvons pas accepter que nos entreprises, que nos trésoreries, et nos efforts soient balayés d'un revers de manche par le nouveau Président en charge d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Pour les Artisans du bâtiment, il est inadmissible d'être pris en otage sur l'autel des luttes fratricides issues de la fusion des régions.

LETTRE DU 21 MARS 2016 AUX ELUS DU CONSEIL REGIONAL ALPC

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous alerter sur la situation qu'est en train de subir le secteur de la rénovation énergétique des logements en Poitou-Charentes.

Les entreprises du bâtiment, les ménages et toute la profession sont pris en otage dans la tourmente financière du Conseil Régional.

Même si nous comprenons la nécessité d'harmonisation des pratiques en raison de la fusion des 3 anciennes régions, il est inadmissible que cela soit fait au détriment des administrés et de toute une profession.

L'arrêt brutal des aides à la rénovation, l'absence d'information préalable mettent en péril les efforts engagés par la profession et de nombreux emplois.

Les CAPEB de Poitou-Charentes et les Artisans du bâtiment demandent :

- à ce que les aides accordées ces derniers mois soient honorées,
- que la participation du Conseil Régional au programme Habiter Mieux en faveur de la rénovation énergétique soit poursuivie,
- à ce qu'une date d'arrêt des aides à la rénovation énergétique soit annoncée plusieurs mois avant l'échéance.

Le paiement des factures des entreprises du bâtiment ayant réalisé des travaux pour le compte du Conseil Régional est une étape, mais insuffisante face à l'ampleur des dégâts que causerait l'arrêt des aides à la rénovation énergétique.

Sur ce sujet, c'est l'emploi et l'animation des territoires qui sont en jeu !

Les ménages et la filière rénovation énergétique ne comprendraient pas d'être sacrifiés sur l'autel de la rigueur budgétaire, surtout à la suite d'une 4ème année de baisse d'activité consécutive.

Espérant que cette alerte retienne toute votre attention, nous sommes à votre disposition pour échanger de vive voix sur les conséquences directes des politiques menées par le Conseil Régional ALPC.

Nous ne manquerons pas de prendre l'attache de vos services dans les prochains jours afin de solliciter une entrevue.

Comptant sur votre soutien,
Très cordialement.

Jean Claude POCHON

Président de la CAPEB Poitou-Charentes
Vice Président Préfigurateur de la CAPEB ALPC
Président de la CAPEB Charente Maritime

Philippe GUERIN

Président de la CAPEB Charente

Pascale MARTEAU

Présidente de la CAPEB Deux Sèvres

Pierre VINET

Président de la CAPEB Vienne

LETTRE AUX ENTREPRISES DU BATIMENT DE POITOU-CHARENTES DU 23 MARS



INFOS FLASH : L'Artisanat du Bâtiment pris en otage !

La tourmente financière de l'ex-Conseil Régional Poitou-Charentes nous oblige au constat suivant : les entreprises du bâtiment, les ménages et toute la profession sont pris en otage !

L'arrêt brutal des aides à la rénovation, l'absence d'information préalable mettent en péril les efforts engagés par la profession et menacent de nombreux emplois.

Les CAPEB de Poitou-Charentes et les Artisans du bâtiment, après avoir rencontré le Président ROUSSET et argumenté sur la situation de crise vécue par la filière, demandent :

- que les aides accordées ces derniers mois **soient honorées**,
- que la participation du Conseil Régional au programme Habiter Mieux en faveur de la rénovation énergétique **soit poursuivie**,
- qu'une date d'arrêt des aides à la rénovation énergétique **soit annoncée plusieurs mois avant l'échéance**.

Par ailleurs, au-delà des dispositifs aidés, c'est l'avenir de toute une filière qui est en question.

Quelle place le nouveau Conseil Régional ALPC entend-t-il donner à la rénovation énergétique ?

De nombreuses entreprises se sont formées et qualifiées pour contribuer à ces programmes, quelle lisibilité le nouveau Conseil Régional peut-il donner aux entreprises ?

Le paiement des factures aux entreprises du bâtiment ayant réalisé des travaux pour le compte du Conseil Régional est une étape sur laquelle **le Président M. ROUSSET, s'est engagé** (*rencontre avec les représentants de la CAPEB le 14 et le 17 mars 2016*).

Doit-on se satisfaire de cette étape qui relève de la normale ? Non ! Et cette réponse est insuffisante face à l'ampleur des dégâts que causerait l'arrêt des aides à la rénovation énergétique. Sur ce sujet, c'est l'emploi et l'animation des territoires qui sont en jeux ! Les ménages et le secteur du bâtiment ne comprendraient pas d'être sacrifiés sur l'autel de la rigueur budgétaire, surtout à la suite d'une 4ème année de baisse d'activité consécutive.

La CAPEB se mobilise pour défendre le secteur de la rénovation énergétique mais, avant de décider des différentes actions à mener, il nous est indispensable de recenser précisément, les conséquences de cette situation pour vos entreprises.

Aussi, merci de prendre **quelques minutes** pour répondre au questionnaire suivant : **QUESTIONNAIRE**.

Comptant sur votre collaboration et votre soutien.

LA NOTE DE CONJONCTURE DE LA CAPEB

**L'année 2015 se clôt sur une moindre dégradation de l'activité de l'artisanat du Bâtiment.
Il reste difficile d'être optimiste pour 2016 car tout cela est fragile.**

La CAPEB annonce, via son enquête de conjoncture, une baisse de l'activité de l'artisanat du Bâtiment, de -1 % au 4e trimestre 2015.

Le recul limité de ce 4e trimestre et les dispositifs en faveur du logement neuf, des marchés énergétique et de la rénovation dans le bâtiment augurent des perspectives plus favorables en 2016 qui pourraient se traduire au global par une évolution en volume de 0 à 1%.

Parler de réelle reprise est toutefois prématuré, tandis que la concurrence déloyale, l'accès aux marchés publics et le manque de confiance des ménages freinent ostensiblement la croissance de l'activité de l'artisanat du Bâtiment.

Que dire si les collectivités locales envoient des indications négatives aux ménages, participant à la morosité ambiante.

Carnets de commandes : une très légère amélioration

Les carnets de commandes représentent désormais 72 jours de travail (soit 7 jours de plus qu'un an auparavant). Bien que les soldes d'opinion soient moins défavorables, cette légère amélioration est encore jugée faible par les entreprises.

Trésorerie : des besoins qui restent élevés, mais un indicateur qui se redresse à la fin 2015 !

Le besoin de trésorerie des entreprises artisanales du Bâtiment se confirme dans des proportions équivalentes au trimestre précédent. Au 4e trimestre 2015, 46% des entreprises font ainsi état de besoin de trésorerie (contre 45 % au trimestre précédent) de 19 000 € en moyenne.

La situation s'améliore toutefois avec un solde d'opinion qui passe de - 25 à - 11.

Par ailleurs, 4 entreprises sur 5 constatent des retards de paiement de client (80%), contre 77% en octobre 2014, affichant ainsi une légère dégradation.

Pour résoudre leur problème de trésorerie, 56% des entreprises comptent sur... elles-mêmes !

Plus d'une sur deux ont ainsi recours à des relances de leurs clients. La négociation avec les banques (augmentation du plafond de découvert bancaire autorisé) et les fournisseurs (délai de paiement) sont au programme de ces entreprises, tandis que 44% n'envisagent aucune solution.

LA CAPEB, L'ORGANISATION PATRONALE REPRESENTATIVE DE L'ARTISANAT DU BATIMENT

La CAPEB - Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment - est le syndicat patronal de l'artisanat du bâtiment. L'organisation professionnelle CAPEB compte 80 000 adhérents et représente les 375 500 entreprises artisanales du bâtiment, soit, au sein de la branche Bâtiment, 98 % des entreprises.

Un réseau structuré au service des artisans du bâtiment

Avec des CAPEB régionales et départementales, la CAPEB agit au plus près des réalités du terrain, et offre aux artisans du bâtiment un véritable service de proximité.

Les CAPEB départementales, juridiquement et financièrement indépendantes, assurent auprès de leurs adhérents artisans une mission de conseil et d'information. Leur vocation est de répondre à toutes les problématiques auxquelles les artisans du bâtiment sont confrontés.

Les CAPEB régionales représentent les artisans dans les instances régionales de décision, dans les organismes paritaires régionaux et auprès des Conseils régionaux.

Une mission : défendre les intérêts des artisans

La CAPEB a été créée en 1946 pour défendre, représenter et promouvoir les intérêts matériels et moraux des entreprises artisanales du bâtiment auprès des Pouvoirs publics. Partout la CAPEB fait entendre sa voix pour rappeler le poids de ces entreprises dans l'économie, défendre leur avenir et leur participation à l'évolution de la société.

La CAPEB représente toutes les entreprises artisanales du bâtiment devant les instances de concertation et de décision. Elle propose les mesures qu'elle juge nécessaires et adaptées aux entreprises du secteur, amende celles susceptibles de gêner le développement des petites entreprises.

En tant qu'organisation professionnelle, la CAPEB mène des missions d'intérêt général.

Elle assure :

- ✓ Un service de proximité auprès des entreprises : information, conseil, accompagnement personnalisé, etc.
- ✓ La défense individuelle et collective de ses adhérents
- ✓ La représentation du secteur face aux Pouvoirs publics
- ✓ Le suivi des dossiers législatifs, juridiques, fiscaux, économiques, professionnels et sociaux liés au secteur de l'artisanat
- ✓ Une participation à la gestion des organismes sociaux (caisse vieillesse, assurance maladie,...)
- ✓ La promotion des métiers de l'artisanat auprès du grand public
- ✓ Une contribution au développement des entreprises
- ✓ la CAPEB négocie, en qualité de partenaire social, pour le compte de toute la branche :
- ✓ La fixation des salaires minimaux
- ✓ L'évolution des conventions collectives
- ✓ L'amélioration des régimes de prévoyance
- ✓ La formation continue des salariés
- ✓ Les dispositions relatives à l'apprentissage, etc.

Des acquis pour dynamiser et moderniser l'artisanat du bâtiment

L'action de la CAPEB a permis d'obtenir

Sur le plan économique :

- ✓ La TVA à 5,5% pour la rénovation énergétique et le logement social (après avoir obtenu en 1999 l'application de ce taux pour l'ensemble de la rénovation des logements).

- ✓ Des crédits d'impôts sur les travaux d'économie d'énergie, d'accessibilité et sur l'apprentissage.
- ✓ L'éco PTZ et son articulation avec le crédit d'impôt pour les économies d'énergie.
- ✓ La reconnaissance de la possibilité pour les entreprises de faire la preuve de leurs capacités par tous moyens, y compris par le Certificat d'Identité Professionnelle (CIP).
- ✓ La reconnaissance de la marque ECO Artisan® en tant que signe RGE au profit des artisans investis dans la performance énergétique des bâtiments.
- ✓ La création et le déploiement de la marque Handibat® pour les artisans soucieux d'apporter une prestation personnalisée pour l'accessibilité et l'adaptation des bâtiments.
- ✓ L'encadrement du régime de l'autoentrepreneur
- ✓ Des mesures de lutte contre les concurrences déloyales
- ✓ Le cofinancement des formations FEEBat dans le cadre du dispositif des CEE.

Sur le plan social :

- ✓ L'instauration du régime d'indemnités journalières.
- ✓ L'alignement des prestations maladie des artisans retraités sur le régime général.
- ✓ La représentation des artisans dans les caisses de la sécurité sociale.
- ✓ La reconnaissance des conjoint(e)s d'artisans et la création de leur statut.
- ✓ La mise en place d'un FAF pour les artisans et leurs conjoints, puis pour les salariés de l'artisanat du bâtiment.
- ✓ La reconnaissance par la loi d'un statut au maître d'apprentissage.
- ✓ La loi sur la qualification de l'artisanat.
- ✓ L'extension de l'accord relatif au développement du dialogue social dans l'artisanat du bâtiment
- ✓ La mise en place de chèques vacances pour les salariés de l'artisanat

Une action interprofessionnelle

La CAPEB est membre de l'UPA (Union Professionnelle Artisanale), organisation représentative des 920 000 entreprises artisanales en France (soit le tiers des entreprises françaises) qui réalisent 270 milliards d'euros de chiffre d'affaires avec leurs 3 millions d'actifs et 2,5 millions de salariés.



L'UPA, l'une des trois organisations patronales reconnues représentatives au titre du Code du Travail et de la Sécurité sociale, tire toute sa force de sa totale indépendance. Au travers de cette structure interprofessionnelle, la CAPEB œuvre pour faire reconnaître l'artisanat en tant que secteur socio-économique à part entière.

Poitou-Charentes : des comptes qu'il va falloir tirer au clair

GRANDE RÉGION

Dès 2014, la Chambre régionale des comptes a mis en doute les comptes de Poitou-Charentes. Entretien avec Jean-François Monteils, son président

Il n'en a pas été question pendant la campagne des régionales. Mais Alain Rousset et ses équipes ne pouvaient ignorer que la comptabilité de la défunte Région Poitou-Charentes était susceptible de dissimuler quelques bombes à retardement. Un rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes, rendu public en mars 2014, à l'époque où Ségolène Royal présidait encore la collectivité, avait déjà pointé les défaillances du contrôle interne et tiré la sonnette d'alarme quant à la fiabilité des comptes.

En dépit d'une situation financière équilibrée, 82 % de l'encaissement de la dette présentait des facteurs de risque, 16 % des emprunts étant plus particulièrement inquiétants. Outre le fait qu'un certain nombre de créances douteuses n'étaient pas provisionnées, la Chambre avait surtout relevé que des dépenses importantes relatives à des programmes s'étalant sur plusieurs années n'étaient pas rattachées à l'exercice en cours. Une pratique anormale qui n'est sans doute pas étrangère à l'existence des 132 millions d'euros d'impayés dénoncés par Alain Rousset.

« Nous essaierons de faire en sorte que le rapport soit rendu public d'ici à la fin de l'année »

Si l'on se fie à la tonalité des réponses alors apportées par Ségolène Royal aux observations de la Chambre régionale des comptes, le contrôle n'avait sans doute pas dû être de tout repos pour les magistrats l'ayant opéré. Initiateur début 2011, la procédure ne s'était achevée qu'au printemps 2014. Celle qui s'engage aujourd'hui ne devrait pas rencontrer de tels écueils.

« SudOuest ». La gestion de la Région Poitou-Charentes au cours de ces dernières années soulève un certain nombre de questions. Que s'est-il passé ?

Jean-François Monteils. C'est tout l'intérêt du contrôle que la Chambre régionale des comptes va engager et qu'elle avait déjà programmé depuis plusieurs mois. Nous avions décidé d'examiner la situation financière des trois régions avant leur fusion au 31 décembre 2015. Le temps politique n'est pas le temps judiciaire. Nous allons constituer des équipes en respect-



Jean-François Monteils : « Nous sommes là pour vérifier que l'argent public a été bien employé. » PHOTO LAURENT THEILLE / « SO »

tant nos procédures, c'est-à-dire en nous fondant sur des éléments qui seront justifiés, étayés, instruits et contredits. Mais nous essaierons de faire en sorte que le rapport soit rendu public d'ici à la fin de l'année.

En 2014, un rapport d'observations de la Chambre régionale avait épingle la collectivité pour des pratiques peu orthodoxes et de graves insuffisances ?

C'était un travail bien mené où un certain nombre de choses étaient dites entre les lignes. Plusieurs points évoqués à l'époque, notamment en ce qui concerne les emprunts ou la manière de comptabiliser les dépenses et de les reporter, peuvent faire écho à ce qui est aujourd'hui en débat. J'ai déjà évoqué ces questions avec le président Alain Rousset. Je recevrai bientôt Jean-François Macaire, l'ancien président de la Région Poitou-Charentes.

Comment allez-vous appréhender les enjeux liés à la constitution de cette nouvelle région ?

L'examen de la situation financière des trois anciennes régions n'épuisera pas notre intérêt. Une énorme entité, la plus importante de France, est en train d'émerger avec un budget conséquent : 2,5 milliards d'euros. Nous allons suivre

le processus de cette constitution, mettre en perspective les conditions de la réussite de cette opération. Chacune des trois régions avait ses spécificités, son mode de fonctionnement. Il nous appartiendra d'éclairer les élus et l'opinion sur la manière dont elles peuvent converger.

« Une énorme entité, la plus importante de France, est en train d'émerger avec un budget conséquent : 2,5 milliards d'euros »

Cette nouvelle région ne suscite pas un enthousiasme débordant. Beaucoup craignent qu'en définitive, cela coûte bien plus cher au contribuable sans amélioration du service rendu. La diminution du nombre de régions doit permettre à la puissance publique de gagner en efficacité tout en permettant de faire des économies. Le gouvernement et le Parlement ont pris cet engagement politique. Nous sommes là pour vérifier qu'il a été tenu et que l'argent public a été bien employé. Cette addition doit se traduire, à terme, par une soustraction.

Dominique Richard

Sud Ouest du 2 Mars 2016

DEUX-SÈVRES

Des entrepreneurs dans le rouge

Des artisans deux-séviens courbent le dos depuis des mois et sont toujours dans l'attente d'un règlement de factures impayées par l'ex-Région Poitou-Charentes datant parfois de plus de cinq mois.

Claude GUSTIN
redac.niort@courrier-ouest.com

Dépuis la mise au jour, en début de semaine dernière, par le président Alain Rousset (PS) des dérives de l'administration de l'ancienne région Poitou-Charentes, tout semble figé. « La région ne tient pas ses engagements », constate le président de la FFB79 (fédération du Bâtiment) Lionel Legras. « Je ne peux pas être ravi de voir, malgré les annonces du nouveau président de la Région, que rien ne bouge. Des entreprises sont aujourd'hui au bord de la défaillance, faute d'avoir été réglées dans les délais réglementaires par la Région. Leur seul soutien aujourd'hui est celui des banques. Pour combien de temps ». La FFB79 a ainsi recensé neuf entreprises deux-séviennes ayant effectué des chantiers dans des lycées du Poitou-Charentes en 2015 et déplore des factures impayées d'un montant global de 301 000 €. « L'une des entreprises présente une créance de 140 000 € depuis septembre dernier. Un délai de cinq mois qui met en péril cette unité de 15 salariés », note Valérie Villeneuve, de la FFB79. « Il n'y a pas encore péril dans ces entreprises car elles ont obtenu le soutien des banques. Il ne faudra pas toutefois que la situation perde ».

**On n'a encore rien vu venir,
on attend notre tour !**

Côté Capeb 79 (Chambre artisanale et petites entreprises du bâtiment des Deux-Sèvres), le discours est tout aussi alarmiste. « Il n'y a pas de réponse officielle de la Région quant au versement des arriérés », note Véronique Chantecaille-Beaumont, secrétaire générale de la Capeb. Des dizaines d'entreprises artisanales seraient impactées. Le dispositif « isolation 10 000 toitures » lancé en février 2013 par l'ex-présidente de la région Poitou-Charentes Sérgolène Royal (PS) a dopé les travaux et suscité l'engouement des propriétaires et des entreprises de la filière.

Dans le bocage bressuirais, une entreprise spécialisée dans les travaux d'isolation recense 240 dossiers validés en attente de paiement. « Les



Le paiement des aides régionales relatif au dispositif « isolation 10 000 toitures » accuse un retard de plusieurs mois. Les travaux ont été effectués durant les trois derniers mois de l'année 2015, de nouveaux chantiers sans être sûr d'être payé ? » Et Lionel Legras, président de la FFB79, de conclure : « Nous

À SAVOIR

Une facture en attente de 4 à 5 M€

Près de 30 entreprises de BTP de la Vienne et des Deux-Sèvres réclament entre 4 et 5 millions d'euros d'impayés à l'ex-région Poitou-Charentes. Les factures proviennent principalement d'entreprises intervenant dans les chantiers de lycées ou dans le secteur de l'habitat dopé par le

dispositif « isolation 10 000 toitures » lancé en février 2013 par l'ex-présidente de la Région Poitou-Charentes Sérgolène Royal (PS) et suspendu depuis février dernier. Certaines entreprises attendent depuis septembre dernier des nouvelles des services financiers de l'ex-Région.

finances

Impayés de l'ex-Région : chantier à l'arrêt à Thuré

L'extension du lycée agricole de Thuré est interrompue. Le maçon ne reviendra que lorsqu'il aura perçu les 67.000 € que la Région Poitou-Charentes lui doit.

La Région Poitou-Charentes a investi en 2015 près de 3 M € au lycée agricole de Thuré pour la construction d'un pôle paysager et la rénovation du restaurant scolaire. Ce chantier, qui doit être livré à la fin du printemps, est à l'arrêt depuis trois semaines. Motif ? L'artisan maçon qui a remporté l'appel d'offres a suspendu son travail - l'enduit des murs extérieurs - parce qu'il n'a toujours pas perçu les 67.000 € de prestations qui lui sont dues. L'un des fameux « impayés » de l'ex-Région Poitou-Charentes qui défraient la chronique.

“ Une question de jours” selon la Région

« Une partie devait nous être versée en décembre, l'autre en janvier. Nous sommes début mars, et nous n'avons toujours rien, explique, désabusé, un responsable de cette entreprise du nord de la Vienne¹¹. Il n'y a pas péri en la douceur. Mais on a des fournisseurs à régler, des salaires à honorer (l'entreprise compte 20 salariés). Et comme personne à la région n'est capable de nous dire quand le règlement intervientra, on a préféré se reporter sur des chantiers pour lesquels on est sûr d'être payé à temps. »

Conséquence : le maître d'œuvre a dû suspendre l'em-



Centre Presse du 4 mars 2016

Le chantier d'agrandissement du lycée agricole de Thuré est à l'arrêt depuis trois semaines.

semble du chantier. En effet, les corps de métier qui doivent prendre la suite du gros œuvre ne peuvent intervenir que si l'imperméabilisation des murs extérieurs est préalablement assurée.

Le maçon s'engage à revenir « dès qu'il sera payé ». Il se défend : « On nous impose dans les appels d'offres des conditions drastiques, notamment en matière de délais, avec des préséances si ce n'est pas respecté. Et là, on ne nous rate pas. Et eux, quelle contrepartie en cas de retard de règlement ? On est censé recevoir des indemnités moratoires. Mais

ça se termine rarement comme ça. »

Une décision que semblent comprendre ses confrères, si on en croit le témoignage de cet autre artisan du chantier thuriens¹², lui aussi en attente d'une facture de la Région : « L'arrêt du chantier perturbe l'organisation d'un certain nombre d'entreprises, mais on peut tout à fait le comprendre. On a tout une trésorerie tendue, et on n'a pas à faire les banquiers de la Région. »

Contacter, la nouvelle Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, via son service communication, confirme l'impayé.

Elle l'assure : « Le paiement est dans les tuyaux, ça n'est qu'une question de jours. On a un certain nombre de dossiers en attente. Tout va rentrer dans l'ordre rapidement. » Selon le président Alain Rousset, « l'ensemble des impayés sera régularisé au 15 mars ».

Le lycée de Thuré croise les doigts : très à l'étroit dans ses murs, il se voit mal entamer l'année 2016-2017 dans les mêmes conditions.

Anthony Flotch

(1) Ils souhaitent rester anonymes.

••• Coup de frein à l'isolation de 10.000 toitures

Pour les professionnels du bâtiment, la Région ne « tient pas ses engagements ». Et le secteur gronde. Initié par Ségolène Royal, alors présidente du Poitou-Charentes, le dispositif « Isolation 10.000 toitures » devrait en effet prochainement être interrompu alors que sa prolongation avait été votée pour l'année 2016, lors de la commission permanente du conseil régional du 20 novembre dernier.

Dans le cadre de son Plan régional pour les économies d'énergie, le pouvoir d'achat et la lutte contre la précarité, en 2013, la Région s'est donné pour objectif l'aide à l'isolation de 10.000 toitures par le biais d'une subvention pouvant atteindre 1.200 €, attribuée selon les conditions de ressources des ménages.

« Il n'y a rien d'autre expliquait-on au sein de la nouvelle grande Région. Mais, dans le

cadre de la fusion des trois anciennes Régions, nous devons harmoniser les politiques et nous allons reviser les dispositifs d'aide à la personne. » Surtout après la découverte des 132 millions d'euros de factures impayées de l'ex-Région Poitou-Charentes.

“ En train de plomber une filière ”

« En moi, ce n'est pas la fin du dispositif qui nous agace, souligne Philippe Huet, secrétaire général de la Fédération française du bâtiment, mais la brutalité de l'arrêt. On ne laisse pas aux entreprises le temps d'anticiper et de rebondir. Et ce n'est pas la première fois. On a déjà été échaudé dans le passé avec les pompes à chaleur ou le photovoltaïque. »

Le dispositif avait dynamisé l'activité, permettant aux ménages ayant de faibles revenus d'engager leurs premiers tra-



Le dispositif mis en place par l'ancienne Région devrait être interrompu.

voux de rénovation énergétique. « L'isolation des combles perdus est le poste qui coûte le moins cher et celui qui permet le plus d'économie d'énergie », précise Benoît Labrunie, secrétaire général de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb).

De fait, si certaines entreprises

sont restées prudentes en n'engageant pas de gros investissements, d'autres se sont engouffrées dans la brèche en se spécialisant dans le domaine.

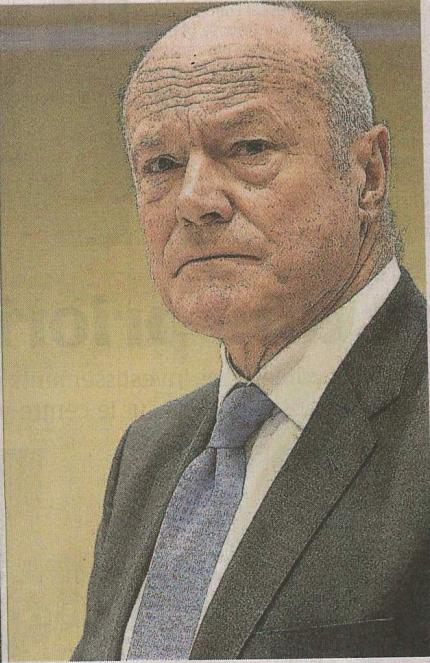
« Que vont devenir leurs investissements ? », interroge la Capeb, qui prévoit d'envoyer un courrier à Alain Rousset, président de la nouvelle région, pour s'opposer à cette décision. « On est probablement en train de plomber une filière », poursuit Benoît Labrunie.

D'autant que l'affaire des impayés de l'ex-Région Poitou-Charentes pèse déjà sur certaines entreprises. « Nous avons permis à nos clients de ne rien payer en attendant les subventions de la Région », témoigne un entrepreneur de Saint-Georges-lès-Baillargeaux. « Les dossiers instruits seront honorés », rassure la Région.

Julie Desbois

Nouvelle dette de Poitou-Charentes

Orange réclame quelque 900 000 € à la Région, pour un accord dénoncé par Ségolène Royal, alors présidente de l'ex région Poitou-Charentes.



Jean-François Macaire (à gauche) n'a pas de chance. La région dont il était président apporte un souci de plus à Alain Rousset.

Gérard CURÉ
redac.niort@courrier-ouest.com

La nouvelle région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes (ALPC) reçoit des héritages de l'ancienne région Poitou-Charentes dont elle se passera bien. Après les 132 millions d'euros de factures impayées, voici qu'elle se voit réclamer quelque 900 000 € par Orange, devant le Tribunal administratif. Il faut remonter à 2012. Ségolène Royal était présidente de région. Pour la mise en œuvre de « services de communication (accès et liaisons) pour le raccordement du Service régional haut débit des lycées et des sites patrimoniaux de la région », un appel d'offres avait été lancé

et remporté par Obiane, une filiale d'Orange, en décembre 2012. Mais cet accord allait très vite être dénoncé par la Région qui y relève des indications erronées « de nature à remettre en cause la régularité du marché et à le résilier ».

Décision dans une quinzaine de jours

Il manque en effet cinq lycées dans le contrat. Il est donc résilié, mais la société Obiane n'est pas d'accord, précisant qu'elle avait alerté la Région à propos du problème. Le 26 février 2013, un nouvel appel d'offres est lancé.

Du coup, Orange va intenter une action devant le Tribunal administratif

de Poitiers. L'affaire a été évoquée hier. L'opérateur téléphonique réclame que lui soit accordé son dû, c'est-à-dire, que soit réexaminé ce contrat qui aurait dû lui être accordé, ainsi que lui soit versé l'équivalent de son manque à gagner depuis plus de trois ans, soit une somme de 900 000 euros. Si celle-ci ne lui était pas accordée, elle souhaite néanmoins que lui soit attribuée une somme de 400 000 euros de dommages et intérêts.

Le Tribunal doit rendre sa décision dans une quinzaine de jours. Alain Rousset saura alors si la nouvelle région devra supporter une nouvelle « dette » provenant du Poitou-Charentes.

Courrier de l'ouest
du 10 mars 2016

Impayés de la Région : « Trop c'est trop »

Face aux importants impayés de l'ex-Région Poitou-Charentes, la CAPEB demande le règlement rapide des impayés et la poursuite des aides prévues sur 2016.

Pascale Marteau, Présidente de la CAPEB Deux-Sèvres s'associe à Jean-Claude Pochon, Président de la CAPEB Poitou-Charentes, pour adresser au nom de tous ses collègues artisans du bâtiment une lettre destinée au Président du Conseil Régional ALPC.

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) déplore « ce mépris affiché envers les TPE qui font l'objet d'impayés du Conseil Régional depuis de longs mois. Aucun message officiel n'a été diffusé à propos des délais de paiement et des rumeurs de suspension des

dispositifs d'aides aux particuliers en faveur des économies d'énergie ».

La CAPEB qui a lancé un « SOS » au président de région Alain Rousset, craint « une défaillance par défaut de trésorerie et à une vague de licenciement de personnels récemment recrutés pour réaliser les travaux d'économie d'énergie ».

Pascale Marteau, Présidente de la CAPEB Deux-Sèvres, déclare : « L'artisanat du bâtiment s'est fortement mobilisé pour se tourner résolument vers la rénovation énergétique. Avec ces histoires dramatiques d'impayés, la CAPEB craint un grand retour en arrière sur les travaux d'économie d'énergie, comme l'a connu la filière photovoltaïque à partir de fin 2010. Trop, c'est vraiment trop. L'Artisanat du bâtiment vient d'enregistrer sa quatrième année consécutive de baisse d'activité ».



Pascale Marteau préside la CAPEB.

Le SOS de la Capeb à Rousset

Les «tribulations financières au sein de la majorité du Conseil régional» inquiètent la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), qui demande le règlement rapide des impayés et la poursuite des aides prévues en 2016. Jean-Claude Pochon, président du syndicat patronal, a écrit au président du Conseil régional, Alain Rousset. Il déplore l'absence de message officiel «à propos des délais de paiement et des rumeurs de suspension des dispositifs d'aides aux particuliers en faveur des économies d'énergie». La Capeb redoute «un risque de défaillance par défaut de trésorerie et une vague de licenciements de personnels récemment recrutés pour réaliser les travaux d'économies d'énergie».

Sud Ouest
du 12 mars 2016

« 1 483 factures en souffrance à régler »

CHARENTE Hier, Alain Rousset n'a pas été prolix sur l'affaire des ardoises impayées de Poitou-Charentes

« Aucun problème de trésorerie mais 1 483 factures en souffrance à régler. » Hier, alors qu'il était de passage en Charente, Alain Rousset ne s'est pas étendu sur l'affaire des ardoises impayées du Poitou-Charentes qui a coûté sa délégation à Jean-François Macaire au Conseil régional (lire nos éditions précédentes).

Il a toutefois abordé le sujet avec la Capeb, le syndicat professionnel des artisans du bâtiment dont certains adhérents ont été pénalisés par les retards de paiement... Les services du Trésor public ont mobilisé une équipe renforcée par cinq personnes sur ce seul dossier. Sur les 130 millions en souffrance, la Région a d'ores et déjà traité l'équivalent de 100 millions d'euros. « On a les moyens, grâce à l'Aquitaine seule, de payer les factures en retard. Il nous fallait remettre de l'ordre très vite. Je ne suis pas du genre à signer des chèques sans provision », indique Alain



Alain Rousset. PHOTO MICHEL AMAT

Rousset. Le président d'ALPC ajoute que « la Région élaborera un budget qui correspondra à nos moyens. On ne dépensera pas plus que ce que l'on gagne. »

Sil n'a pas éludé le sujet hier, Alain Rousset s'est tout de même montré moins vindicatif qu'en début de semaine dans le Limousin où il avait parlé d'« omerta » à propos de l'attitude des services de l'ex-Région Poitou-Charentes. Un mot dont, mercredi soir, le président de la Région a regretté l'emploi. « Ce mot allait au-delà de ce que je voulais exprimer », a-t-il reconnu.

Sud Ouest
du 18 mars 2016

Deux-Sèvres - Économie

Capeb : " L'artisanat est pris en otage "

19/03/2016 05:38

Le coup de frein impromptu au dispositif " Isolation 10.000 toitures ", initié par Ségolène Royal, alarme les entreprises du bâtiment.

Les déclarations et annonces à répétition d'Alain Rousset sur les finances de l'ex-région Poitou-Charentes alarment de plus en plus les professionnels du bâtiment. « Nous comprenons le problème, mais nous ne voulons pas que l'artisanat soit pris en otage », déclare Pascale Marteau, la présidente de la Capeb 79.

Neuf entreprises : 800.000 €

Jeudi, les responsables régionaux de la confédération sont allés le dire au patron de l'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (ALPC). Et lui rappeler les engagements qui avaient été pris dans le cadre du dispositif « Isolation 10.000 toitures », initié par Ségolène Royal – reconduits par la commission permanente du conseil régional en novembre dernier – qui avait dynamisé l'activité. Dans le cadre de ce plan d'économie d'énergie, les subventions régionales pouvaient atteindre 1.300 € par foyer. Or le président Rousset a décidé de suspendre toutes les politiques régionales picto-charentaises tant que la chambre des comptes n'aurait pas rendu ses conclusions sur les 132 M€ d'impayés que l'Aquitaine seule va finalement devoir supporter.

Sur ce volet des impayés, Pascale Marteau cite au moins sept entreprises deux-séviennes en attente de paiement d'une facture globale de 450.000 €. Sans compter de nombreuses autres qui ne se sont pas manifestées, pour des sommes moindres. Et au moins neuf autres dont les chiffres d'affaires sont bloqués, à hauteur de 800.000 € environ, du fait de « l'arrêt brutal des subventions, et ce sans crier gare. On ne laisse pas aux entreprises la possibilité d'anticiper, regrette la patronne de la Capeb. De nombreuses personnes en précarité sont en attente de ces aides pour monter en dossier cofinancé par l'Anah afin d'atteindre 25 % d'économies d'énergies dans leur maison. Or, comme pour le photovoltaïque, des entreprises ont investi pour s'équiper et elles veulent recruter du personnel. Il est à craindre des diminutions d'effectifs, non renouvellement de CDD ou licenciements ». Dans un secteur déjà très fragilisé.

la phrase

« Les agents de l'administration régionale basés à Poitiers assistent effarés, impuissants et silencieux au déferlement quasi quotidien de " révélations " et de mises en cause de l'institution qu'ils ont servie et qu'ils continuent de servir. »

Les syndicats CFDT, FSU, CGT, FA-FPT, Unsa et FO de la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC) s'adressent dans une lettre ouverte au président Alain Rousset en lui disant « ça suffit ! ». Ils évoquent « les commentaires insidieux », les « remarques équivoques » et « le doigt pointé » par les dirigeants de la nouvelle Région sur les agents de Poitiers « pour les marquer d'une responsabilité qui leur est pourtant étrangère ». Les syndicats s'interrogent également sur « l'importance et la pertinence du dialogue social dans cette nouvelle région ». Ils ajoutent que « les agents de Poitiers ne doivent plus être pointés du doigt face aux déboires financiers du conseil régional Poitou-Charentes... Ce sont pourtant ces mêmes agents qui ne cessent de faire face aux conséquences de cette situation : face aux administrés, aux fournisseurs et partenaires de la Région non payés durant des mois sans explication, face à la pression soudaine de tout payer, aux accusations et aux insultes qu'ils reçoivent... ». Les syndicats refusent unanimement « cette logique de division consistant à opposer les agents les uns contre les autres et à les désigner comme responsables des choix des élus, aujourd'hui à Poitiers, demain à Limoges ou à Bordeaux ».

J.R.



Conséquence des déboires financiers de l'ex-région Poitou-Charentes, Alain Rousset a suspendu les dispositifs régionaux.

Alain Rousset prend le pouls de la Charente

[A la Une / Chasseneuil-sur-Bonnieure](#) / Publié le 18/03/2016 . Mis à jour à 07h44 par Bertrand Ruiz
S'abonner à partir de 1€
[1 commentaire](#)

Sud Ouest
du 19 mars 2016



Posé de la première plaque de l'éco-CFA de Chasseneuil-sur-Bonnieure. © photo Michel Amat

Le président de la Région a passé la journée en Charente, à la rencontre du monde industriel, de salariés mais aussi du côté du futur CFA de Chasseneuil-sur-Bonnieure

Quand on préside une région grande comme l'Autriche, il vaut mieux ne pas avoir peur d'avaler les kilomètres. Après la Corrèze et la Charente-Maritime, Alain Rousset a fait escale en Charente jeudi. Une journée placée sous le signe de l'emploi, de la formation et de l'industrie du département.

Publicité

Visite de Schneider Electric, déjeuner avec des chefs d'entreprise, entretien avec la direction et les salariés de Lafarge à La Couronne pour finir par la pose de la première plaque de l'ossature bois du futur éco-CFA de Chasseneuil-sur-Bonnieure, le bâtiment nouvelle génération pour les apprentis du BTP qui doit ouvrir à la rentrée 2017. Entre-temps, quelques représentants CGT du personnel de DCNS, Schneider et Lafarge ont demandé audience à Alain Rousset. Audience obtenue, après le café, de façon à faire part des craintes sur les velléités des directions à réduire les effectifs dans leurs entreprises respectives...

Modèle allemand

Alain Rousset écoute le message, avant de transmettre le sien à la presse : « Mon modèle, c'est le modèle allemand », confie le président de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) dont la compétence économique a été musclée par la loi Notre. « Les aides de la région doivent être ciblées sur les entreprises qui investissent, qui forment et qui recrutent. Et ici, on a de belles entreprises avec, en plus, ce pôle image, une invention fabuleuse avec un potentiel mondial ».

La rédaction vous conseille

- [Bordeaux Saint-Jean, centre de soins pour les TGV](#)

Magelis, justement... Les services fiscaux n'entendaient pas autoriser le Département, délesté de la compétence économique par la loi Notre, à verser des aides à la production audiovisuelle (1,9 million d'euros par an) : « la situation est en passe d'être réglée. Une circulaire va être publiée » dans le sens souhaité par la Charente...

Le site Lafarge a du potentiel

Sur l'augmentation de la participation de la Région à Magelis, le syndicat mixte dans lequel le Département est (encore) majoritaire (60 %) ? « Nous avons des discussions sur le sujet », affirme Alain Rousset. « Mais, globalement, la Région n'a pas les moyens de se substituer à toutes les actions des autres collectivités en faveur du développement économique ».

Autre sujet abordé hier : celui, délicat, de la cimenterie Lafarge de La Couronne, dont le four s'éteindra à l'automne et qui perdra 80 % de ses salariés (90 emplois) : « Le site Lafarge a un vrai potentiel. Il nous faut mettre en place avec Lafarge une stratégie de reconversion et l'accompagner de façon à maintenir le plus d'emplois possible ».

LA FACTURE PICTO-CHARENTAISE

FINANCES. « Aucun problème de trésorerie mais 1 483 factures en souffrance à régler ». Hier, Alain Rousset ne s'est pas étendu sur l'affaire des ardoises impayées du Poitou-Charentes qui a coûté sa délégation à Jean-François Macaire. Il a toutefois abordé le sujet avec la Capeb, le syndicat professionnel des artisans du bâtiment dont certains adhérents ont été pénalisés par les retards de paiement... Les services du Trésor public ont mobilisé une équipe renforcée par cinq personnes sur ce seul dossier. Sur les 130 millions en souffrance, la Région a d'ores et déjà traité l'équivalent de 100 millions d'euros. « On a les moyens, grâce à l'Aquitaine seule, de payer les factures en retard. Il nous fallait remettre de l'ordre très vite. Je ne suis pas du genre à signer des chèques sans provision », indique Alain Rousset. Le président d'ALPC ajoute que « La Région élaborera un budget qui correspondra à nos moyens. On ne dépensera pas plus que ce que l'on gagne ».

CONTACTS

Pour la CAPEB Poitou-Charentes

Président Jean Claude POCHON 06.14.47.21.49
Secrétaire Général Jean Claude LIZE 06.08.16.75.22
capebpch@capeb-poitou-charentes.fr
<http://poitoucharentes.capeb.fr>

Pour la CAPEB Charente

Président Philippe GUERIN 06.12.83.22.96
Secrétaire Général David LEOBET 06.82.14.88.55
d.leobet@capeb16.fr
www.capeb16.fr
@CAPEBCharente

Pour la CAPEB Charente-Maritime

Président Jean Claude POCHON 06.14.47.21.49
Secrétaire Générale Fabienne DELACHAISE 06.14.42.29.87
fabienne.delachaise@capeb-charente-maritime.fr
www.capeb-charente-maritime.fr
@Capeb17

Pour la CAPEB Deux-Sèvres

Présidente Pascale MARTEAU 06.88.05.44.86
Secrétaire Générale Véronique BEAUMONT 06.31.44.60.38
v.beaumont@capeb79.fr
www.capeb-deuxsevres.fr

Pour la CAPEB Vienne

Président Pierre VINET 05.49.61.00.99
Secrétaire Général Benoit LABRUNIE 07.77.82.68.45
blabrunie@capeb86.fr
www.capeb86.fr